



Paris, le 1^{er} mars 2022

RÉSOLUTION SUR LA GUERRE EN UKRAINE

RAPPELANT QUE :

- Le TUAC est un comité consultatif auprès de l'OCDE, et que ses principes fondamentaux sont la coopération internationale entre gouvernements à la poursuite de la paix et la sécurité ;
- La qualité de membre du TUAC exige l'adhésion à ces principes ;
- La participation et l'accès aux réunions, groupes de travail et ressources du TUAC ne sont pas mis à la disposition de syndicats qui n'adhèrent pas aux principes de coopération, de paix et de sécurité ;

Le TUAC PREND NOTE de la Déclaration du Secrétaire général de l'OCDE sur les mesures initiales prises en réaction à l'agression à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine¹, informant que le Conseil de l'OCDE avait pris les décisions suivantes :

- clôturer formellement le processus d'adhésion avec la Russie ;
- fermer le bureau de l'OCDE à Moscou ;
- cesser toute invitation de la Russie aux niveaux ministériels et dans les organes où elle figure sur la liste des invités ;
- ne pas conclure de nouvel accord sur des contributions volontaires avec la Russie et prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à tout projet financé par des contributions volontaires de la Russie.

Le TUAC CONDAMNE l'invasion de l'Ukraine par la Russie, acte violent et barbare à l'encontre d'une nation souveraine, de son peuple et de ses travailleurs, et demande le retrait immédiat du pays des forces armées russes. Pour le TUAC, la paix et la démocratie sont des valeurs fondamentales et universelles. Depuis le 24 février, des centaines de civils ont trouvé la mort en Ukraine, des centaines de milliers ont fui le pays et des milliers de personnes ont été arrêtées dans plus de trente villes russes parce qu'elles manifestaient en faveur de la paix.

Le TUAC APPELLE les membres de l'OCDE à apporter leur assistance aux nations souveraines qui adhèrent aux normes de l'Organisation et de recourir à toutes les ressources disponibles pour mettre un terme à l'invasion russe, tout en préservant autant que possible la population et les travailleurs russes, qui tout comme les Ukrainiens subissent les conséquences des décisions autoritaires de Vladimir Poutine.

À la lumière de ce qui précède, et en tenant compte de la position officielle adoptée par la Fédération des syndicats indépendants de Russie (FNPR) à l'appui de l'intervention armée en Ukraine²,

le TUAC DÉCIDE de suspendre avec effet immédiat le statut de membre associé de la FNPR et de présenter une motion pour son retrait définitif dès la prochaine session plénière du TUAC.

Marc LEEMANS
Acting President

Lizette RISGAARD
Vice-President

Hideyuki SHIMIZU
Vice-President

¹ OCDE, 25 février 2022, Déclaration du Secrétaire général de l'OCDE sur les mesures initiales prises en réaction à l'agression à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine, <https://www.oecd.org/fr/presse/declaration-du-secretaire-general-de-l-ocde-sur-les-mesures-initiales-prises-en-reaction-a-l-agression-a-grande-echelle-de-la-russie-contre-l-ukraine.htm> (dernier accès le 28/02/22).

² FNPR, 24 février 2022, О МИРОТВОРЧЕСКОЙ ОПЕРАЦИИ [DE L'OPÉRATION DE MAINTIEN DE LA PAIX], <https://fnpr.ru/events/novosti-fnpr/o-mirotvorcheskoy-operatsii.html> (dernier accès le 28/02/2022).